



**BUCOPA**

## **RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BUGÉY – CÔTIÈRE – PLAINE DE L'AIN**

---

**Commissions thématiques**

**28 novembre 2024 - 9h30-16h30**

### **1. Ordre du jour et objectifs des commissions**

- Préserver et mettre en débat les enjeux thématiques ; questionner leurs évolutions futures
- Travailler collectivement sur les premiers éléments de lecture et de débat, ce à ce propos des différentes thématiques du SCoT : analyse diagnostic et enjeux prospectifs, etc.
- Lire la trajectoire à l'œuvre pour BUCOPA pour construire une vision partagée des enjeux à relever dans les 20 ans à venir.

### **2. Lieu de la réunion**

- Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

### **3. Contenu des échanges**

#### **1. Rappel de la révision générale du SCoT et de ses enjeux**

Le président du syndicat mixte BUCOPA introduit les échanges en rappelant que la révision générale du SCoT BUCOPA a été engagée au regard des évolutions législatives et réglementaires qui ont émergées depuis l'approbation du document en 2017 et qu'il doit désormais intégrer, mais aussi dans l'objectif de réinterroger la stratégie générale d'aménagement du territoire compte tenu des nouveaux projets d'infrastructures d'envergure nationale et régionale retenus ou engagés sur le territoire.

La procédure légale de révision générale est rappelée afin de présenter aux participants la démarche suivie durant l'étendue de la mission.

La président du BUCOPA précise que l'ensemble des maires du territoire ont été informés par courrier du lancement de la révision du SCoT.

La mission a débuté le 01/10/2024 par une réunion de lancement et de présentation du déroulement de la révision. Elle a été suivie d'un comité technique le 27/10/2024 avec pour objectif d'organiser les modalités de travail dans le cadre de la phase Diagnostic. 4 rencontres avec les différents EPCI qui composent le BUCOPA ont également eu lieu le 08/11/2024, le 14/11/2024 et le 15/11/2024 afin de recueillir les attentes, préoccupations et visions des communes membres dans le cadre de la révision du SCoT.

Un rappel du planning est effectué afin de situer l'avancement de la mission et de présenter les différentes phases à venir aux participants. Les commissions thématiques à l'ordre du jour interviennent dans le cadre de la

phase 1 liée à l'actualisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement qui est projetée d'être achevée pour février 2025. Le débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est envisagé pour novembre 2025.

4 commissions thématiques font l'objet d'une présentation au cours de cette journée :

- Commission 1 : « Capacité et organisation du développement » - 9h30-12h30
- Commission 2 : « Environnement et ressources » - 9h30-12h30
- Commission 3 : « Développement économique » - 14h00-16h30
- Commission 4 : « Attractivité et qualité du cadre de vie » - 14h00-16h30

## 2. Le contenu des commissions thématiques

### Commission 1 « Capacité et organisation du développement »

Cette commission thématique vise à présenter aux élus des communes et communautés de communes de BUCOPA les premiers éléments de lecture et d'enjeux portant sur les thématiques de la démographie, du logement, des mobilités, des équipements et de l'armature urbaine du territoire.

Concernant la démographie de la population et des ménages, le bureau d'études souligne que le BUCOPA s'inscrit dans le desserrement de l'agglomération lyonnaise, un territoire où se sont déplacées des activités et des populations lyonnaises en périphérie. Plusieurs tendances sont mises en évidence à ce sujet :

- croissance de la population sur les dernières décennies, en lien avec l'installation de grands équipements (PIPA) et de nombreuses activités, marquée par un ralentissement depuis les années 2000 (baisse conjointe de la natalité et du solde migratoire)
- accueil de nouvelles populations inférieur au rythme fixé par le SCoT 2017
  - Quid de la dynamique démographique à venir avec l'arrivée des EPR ?
- un développement démographique plus important dans les communes rurales que dans les communes pôles (affaiblissement du poids démographique des pôles)
  - Quelle durabilité du modèle de développement ?
- une population jeune qui se maintient sur la moitié Ouest du BUCOPA et un vieillissement qui se développe sur les contreforts du Bugey
  - Croissance de la population portée par les 60 ans et plus et donc par le vieillissement
  - Comment accompagner le vieillissement en matière de services/équipements/mobilités ?
  - Quid de l'organisation des équipements/mobilités scolaires et utilitaires si la population d'enfants continue de diminuer à l'avenir ?
- pas d'offre de formation supérieure postbac sur le territoire
  - Quel potentiel de développement sur le BUCOPA ?
- des moteurs de croissance contrastés au sein même du BUCOPA :
  - des indicateurs de croissance négatifs autour du Bugey, une croissance portée par la natalité et la migration à l'échelle du BUCOPA
  - des projections OMPHALE qui scénarisent des trajectoires démographiques divergentes à l'horizon 2070
    - comment organiser le territoire pour accueillir la population future selon la dynamique démographique qui va se dessiner ?
- un territoire attractif pour lui-même en matière de migrations résidentielles :
  - 56% des nouvelles installations sont issues d'une autre commune du BUCOPA

- des revenus fiscaux en lien avec les classes sociales de la population en présence et le marché immobilier
- un tissu social qui évolue au profit des CSP+ et au détriment des employés et ouvriers

→ *Quels impacts à anticiper sur le tissu d'activités, d'équipements et de services ?*

En matière de logement, le BUCOPA est concerné par des problématiques contrastées. Une diversité de sujets est évoquée :

- comment réinterroger et réorganiser l'offre de logements face à l'inadéquation entre la composition des ménages et l'offre de logements, à la diminution du profil familial des ménages et à la sur ou sous-occupation des logements ?
  - *Des besoins en logements non pourvus sur des petites typologies et sur du locatif, auxquels s'ajouteront les besoins supplémentaires liés aux chantiers d'équipements des années à venir.*
- un niveau de vacance résidentielle qui commence à devenir problématique
  - *Comment résorber la vacance par le biais des grands projets d'infrastructures et d'amélioration de la desserte du territoire ?*
- une dynamique de construction qui ralentit et un effort constructif qui s'est principalement renforcé sur les communes non-pôles.
  - *Une répartition de l'effort de construction et de production d'offre de logements à poursuivre à l'échelle communautaire et intercommunautaire ?*
- un parc social encore lacunaire en étant vigilant en particulier sur les communes soumises aux objectifs SRU ou en voie d'atteinte des seuils démographiques SRU
- un engagement des EPCI dans la rénovation énergétique du parc ancien par le biais de dispositifs « Rénov'+ »

En ce qui concerne les mobilités, le bureau d'études partage que le BUCOPA est un territoire attractif et très bien desservi en infrastructures de transports. Des besoins importants en mobilité sont notamment recensés :

- comment préparer le territoire aux impacts des nouvelles infrastructures de transports qui vont se développer et aux évolutions des conditions de desserte par les transports collectifs ?
- des gares plus performantes que d'autres en termes de desserte/fréquence/cadencement des trains
  - *quelle vie économique développer autour des gares ?*
- des mobilités professionnelles qui mettent en évidence la dépendance des travailleurs à la voiture => 56% des actifs résident et travaillent sur le territoire
  - Quid du CFAL ? est-ce une infrastructure qui va bénéficier au territoire ou simplement une infrastructure support ?
- des problématiques d'accessibilité aux transports à haut niveau de service (aéroports, TGV)
- Prendre en compte la volonté de l'État de créer une nouvelle plateforme de ferroulage jusqu'au PIPA et au projet EPR
- comment améliorer les liaisons et la complémentarité entre les offres de mobilités des différents EPCI ?
- comment organiser et valoriser la multimodalité face aux problématiques générées par l'automobile ? (congestion sur les grands axes, motorisation des ménages, etc.)
- comment développer les relations trans-territoriales en matière de mobilités douces ?

A propos des équipements et l'armature urbaine, le BUCOPA se situe entre rayonnement et attraction. Différents constats sont dressés :

- un niveau d'équipements proche de la région mais une concentration autour des espaces polarisés
- une densité de services dans les pôles de proximité
- comment anticiper la baisse de la démographie médicale et scolaire et son impact sur le maillage en équipements du BUCOPA ?

## **Commission 2 : « Environnement et ressources » - 9h30-12h30**

Cette commission a pour objectif de présenter aux élus des communes et communautés de communes du BUCOPA des premiers éléments de lecture et enjeux autour des thématiques des ressources (eau, énergie, sol, air, etc.) et de l'environnement (protection, milieux naturels, TVB, etc.). Il s'agit de mettre en lumière ce qui constitue aujourd'hui des atouts et des vulnérabilités et de faire le lien avec les projets en cours et à venir sur le territoire.

### **LA RESSOURCE EN EAU**

Plusieurs communes du BUCOPA disposent d'un certains nombres d'études et de données en lien avec l'eau (quantitatif et qualitatif), produits entre autres ces dernières années (PAPI, schéma des eaux potables,...).

Le territoire est soumis à une alerte sécheresse renforcée depuis deux ans, en particulier pour la nappe des cailloutis. Un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est attendu d'ici 2025. Une vigilance est de rigueur sur les zones dites « karstiques », notamment sur le massif du Bugey et dans la Dombes. L'agriculture intensive de la plaine consomme une grande quantité d'eau pour l'irrigation des grandes cultures, questionnant la réflexion de la réorganisation des pratiques (constat non partagé par tous les acteurs). Dans les zones de montagne, bien que les phénomènes de sécheresse ne soient pas particulièrement dégradés, une attention spécifique reste nécessaire. Les activités de la plaine de l'Ain entre les entreprises, les activités agricoles et les futurs EPR ne font-elles pas craindre un conflit d'usage à l'avenir ? (étude EDF à venir sur les apports précis des EPR).

Les agriculteurs puisent dans la rivière de l'Ain, fragilisant la ressource et les milieux associés. Les micropolluants deviennent également un vrai sujet dans le traitement des eaux du territoire.

Des problématiques sont également identifiées dans les STEP (station d'épuration) : Il est crucial d'évaluer la capacité réelle de développement dans les secteurs où les capacités d'accueil sont limitées. De plus, les polluants émergents ne sont actuellement pas bien pris en compte. Aussi, la capacité d'accueil du territoire pour accueillir les nouveaux habitants et activités est questionnée : celle-ci doit répondre aux exigences de qualité et de quantité que la ressource en eau exige.

Pour les risques inondations : le SDAGE identifie des secteurs en TRI (Territoires à Risques Importants), avec une présentation des aléas associés. Le territoire est concerné par des phénomènes de remontées de nappes (inondations dans les zones urbaines sur le long des infrastructures de transports) et les projets urbains (densification et extension) sont questionnés au regard du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) existant.

Autre : Un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) : mis en place depuis 2019.

### **L'ENERGIE**

- Photovoltaïque (PV) :

- Au Montellier, des conflits émergent entre la construction de bâtiments en zone agricole avec des installations photovoltaïques et la disparition subséquente des activités agricoles.
  - De nombreuses zones d'activités possèdent aujourd'hui plusieurs projets d'ombrières (pv sur parking) et de panneaux sur toitures (exemple du PIPA).
  - Cela contribue à une bétonnisation des terres agricoles, parfois initiée par les agriculteurs eux-mêmes, et crée une contradiction entre les objectifs de préservation des terres agricoles et la production énergétique.
  - Des projets de pv agricole à proximité de zones de captages.
  - Les collectivités sont sollicitées pour l'implantation de champs photovoltaïques et d'agri-voltaïsme en périmètre de captage, soulevant des préoccupations sur le risque de dégradation des ressources en eau.
  - Une réponse générique de l'ARS a exclu ce principe.
  - À Cerdon, les contraintes des ABF (Architectes des Bâtiments de France) rendent difficile le développement du photovoltaïque.
- Biomasse :
    - Les connaissances sur ce sujet sont limitées ; une consultation avec l'ONF est nécessaire.
    - Vigilance requise sur la surexploitation forestière, en tenant compte des différences entre forêts publiques et privées et leur gestion respective.
    - Bugey et côtière : gestion des espaces forestiers peu cohérente = un bois peu ou insuffisamment valorisé d'un point de vue économique
  - Géothermie :
    - Malgré un potentiel identifié, il reste sous-valorisé, soulevant la question de son développement.

Pas de sujet pour l'éolien.

## LA BIODIVERSITÉ

- Trame Verte et Bleue (TVB) :
  - Les élus s'interrogent sur l'impact du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) sur la TVB et son efficacité.
  - Trame nocturne à créer / approfondir.
  - Corridors Dombes et plaines à valoriser et renforcer (corridors existant et maintenus, apparaissent dans les PLU) = opportunité de renforcer et de favoriser la circulation des espèces et des personnes.
- Actions concrètes :
  - Diminution des demandes pour la création de haies, mais augmentation pour les mares.
  - 42 km de haies ont été créées, tandis que les créations de mares ont diminué.
  - Une réflexion est en cours sur le développement des Obligations Réelles Environnementales (ORE) et des Biens Réels Environnementaux (BRE) pour protéger les zones humides, notamment les étangs qui ne sont pas toujours considérés comme des ZH (zones humides).

## AUTRE SUJETS

- Les carrières sur le territoire sont nombreuses et le devenir de celles qui vont stopper leurs activités fait craindre l'apparition d'espace non utilisé, pollué et en friches.
- On observe une « bétonnisation » des espaces agricoles.

- Crainte d'une intensification des nuisances avec l'arrivée des EPR : augmentation des flux de transports à prévoir et donc une augmentation des problématiques sonores et de pollution.
- La densification urbaine amène des craintes car les possibilités d'évolutions ne sont pas évidentes.
- La protection de milieux spécifiques comme les tourbières est une problématique à approfondir, en particulier dans la Dombes et sur la Côtère.
- Vigilance vis-à-vis des étangs dans la Dombes : les points d'eau réduisent, quid de la pisciculture qui est menacée ?

### Commission 3 « Développement économique »

Cette commission thématique vise à présenter aux élus des communes et communautés de communes du BUCOPA des premiers éléments de lecture et enjeux autour des thématiques en lien avec les activités économiques, l'agriculture, le commerce, la logistique et l'économie circulaire du territoire.

A propos des activités économiques, le BUCOPA constitue un pôle d'emplois d'envergure régionale. Plusieurs problématiques ou interrogations mis en évidence :

- un pôle d'emplois divisé en deux secteurs (la Côtère et la Plaine de l'Ain) qui rayonne au-delà de son périmètre
- une croissance du nombre d'emplois, en particulier sur la CCPA, qui augmente toutefois moins vite que le nombre d'actifs ;
  - *résidentialisation du territoire qui devient de plus en plus dépendant de l'emploi qui existe ailleurs*
- un ralentissement de la croissance de l'emploi salarié impactée par la crise sanitaire ;
- Une spécialisation des flux professionnels en lien avec l'industrie, la logistique et le commerce ;
- Une desserte en transport favorable pour l'implantation d'activités économiques
  - *Comment préparer le territoire aux impacts des projets d'infrastructures sur l'emploi ?*
- Comment accompagner le développement économique du territoire et à quel niveau le placer en matière de moteur de développement ?
- Comment gérer / anticiper les impacts éventuels du choix de la Métropole de Lyon de freiner le développement économique sur son territoire ?
- Comment définir une intensité de développement économique adaptée au territoire ?
- des entreprises de la Plaine de l'Ain confrontées à un manque d'employés et de main d'œuvre
- comment et sur quels critères préparer le BUCOPA aux impacts des nouveaux projets économiques en termes de desserte, de trame viaire, de répartition des actifs résidents ?
- quelles évolutions du tissu économique sont à anticiper en termes de formation, d'immobilier et de restructuration ?
- un tissu économique diversifié avec une surreprésentation des établissements de plus de 10 salariés => quels besoins en immobilier et foncier d'entreprises spécifiques ?

En ce qui concerne l'agriculture, le BUCOPA constitue un espace bivalent partagé entre plaines, prairies et fourrages. Plusieurs points sont à ce sujet soulevés :

- une filière agricole avec des acteurs locaux tournés vers le marché national voire européen => quelle place pour l'agriculture et l'alimentation locale ?
- une importante irrigation des surfaces agricoles utilisées favorable à la diversification des cultures

- quelles adaptations des pratiques et quels effets sur le paysage face aux effets du changement climatique ?

En matière de tourisme, le BUCOPA dispose d'une capacité d'accueil limitée et peu diversifiée. A ce sujet, sont notamment mis en avant :

- une offre partagée entre l'hôtellerie d'affaires côté Côtière et l'hébergement pittoresque ou de plein air côté Bugey
- une offre de meublés touristiques concentrée dans les polarités
- un tourisme vert lié à un monde agricole devant maintenir un niveau de performance et de dynamisme pour qu'il fonctionne
- comment organiser la complémentarité des offres et la non-concurrence des différents segments de l'accueil touristique ?
- quels sont les projets touristiques en réflexion ? Où sont-ils localisés ?

Concernant le commerce, le bureau d'études souligne que le BUCOPA est caractérisé par une stabilité de son armature commerciale. Plusieurs réflexions sont développées à ce sujet :

- une proportion d'établissements commerciaux qui se renforce
- une dynamique démographique à accompagner sur le plan du commerce ?
- une croissance des effectifs salariés plus rapide que celle des établissements commerciaux
- un ralentissement de la croissance du plancher commercial
- quel modèle de développement futur pour les moyennes ou grandes surfaces avec l'arrivée de l'EPR2 ?
- comment articuler la complémentarité de l'offre entre les offres de centralité/proximité et les zones d'activités commerciales et périphériques ?

#### **Commission 4 : « Attractivité et qualité du cadre de vie » - 14h00-16h30**

Cette commission a pour objectif de dialoguer avec les élus des communes et communautés de communes du BUCOPA sur ce qui constitue aujourd'hui l'identité locale, les composantes fortes en matière de paysage, de patrimoine, de tourisme et d'architecture. Plusieurs secteurs sont vulnérables à des menaces qui pèsent sur la qualité et l'équilibre entre la Dombes, la plaine de l'Ain et le massif du Bugey (industrialisation agricole, perte de motifs identitaires, détérioration patrimoniale, développement des Enr, etc.).

Les EPR constituent une crainte en matière de développement du territoire et des évolutions engendrées par l'arrivée de nouveaux habitants : besoins de nouveaux logements et développement de l'urbanisation, intensification des flux et des besoins en matière d'équipements, de commerces et de services, etc.

Des outils pour accompagner l'évolution des paysages et de l'urbanisation.

Afin d'enrichir la précédente démarche SCoT, un travail collaboratif a été réalisé avec le CAUE 01 pour une approche paysagère dans son diagnostic et dans ses préconisations, voire prescriptions. Des cahiers de recommandations, fiches techniques et autres documents pédagogiques ont été mis à la disposition des élus afin d'accompagner les évolutions urbaines et paysagères du territoire.

#### **PAYSAGE DE FORET**

Le socle forestier du massif du Bugey a évolué ces dernières années entre autre à cause du réchauffement climatique. Sécheresses, maladies et feux ont entraîné une fragilité des essences et des milieux forestiers de manière général = la diversification des essences pour tendre vers une « forêt mosaïque » apparaît opportune selon les participants.

Les espaces forestiers linéaires le long de la côte sont également menacés et fragilisés pour cause d'intensification de l'urbanisation, de fragilité des pentes. Une action partenariale entre le CAUE 01 et l'ONF a été engagée pour limiter entre autres l'urbanisation à proximité des franges boisées.

Le très grand nombre de propriétaires privés et la quantité de parcelles morcelée rend difficile la gestion des espaces forestiers : d'une part pour des raisons simplement d'entretiens et d'autres part pour y amener l'opportunité d'une filière économique sylvicole.

## **PAYSAGE DE L'EAU**

L'Ain est un cours d'eau peu aménagé pour y accueillir du public. Les rives restent fréquentées par les locaux pour des pratiques telles que la pêche, mais de plus en plus de touristes et Lyonnais viennent y pratiquer des activités de loisirs, sans encadrement et en entraînant des effets de piétinement des milieux et de pollution (mésusages, nuisances, dégradations).

Certains autres cours d'eau et points d'eau (cascades également, entre autre la Brive) sont également vulnérables à ce type de surfréquentation saisonnière = les périodes de sécheresse, le peu d'accès à des espaces de nature et l'augmentation de la population à venir suite à l'arrivée des EPR fait peser la crainte d'une intensification de ces fréquentations et donc de vulnérabilité des sites et paysages aux abords des cours d'eau.

Plusieurs autres sites naturels sous pressions sont également à préserver.

Quelle sensibilisation vers des pratiques et des usages qui préservent la qualité de l'eau et des paysages ? La censure des usages est peu souhaitable, quelle stratégie ?

## **PAYSAGE DE LA MONTAGNE**

La montagne est fortement pratiquée par les locaux et les touristes pour l'itinérance : attention aux conflits d'usages entre les pratiques sportives et les autres activités de montagne (+ tranquillité des habitants).

## **PAYSAGE AGRICOLE**

Sujet sur les chemins agricoles : beaucoup de chemins ruraux traditionnels se ferment pour cause d'enfrichement (délaissés boisés et agricoles) ou pour cause de remembrement = le parcellaire étant morcelé à certains endroits, surtout en zone de montagne et dans la Dombes, il est difficile d'obtenir un recensement / suivi précis pour protéger ces chemins.

Des points de vue emblématiques aujourd'hui pas ou peu identifiés à l'échelle du SCoT : pas de méthodologie en place. Des espaces qui donnent sur le grand paysage et qui sont menacés de fermeture (côtière, contrefort du Bugey...).

Le territoire est marqué d'Ouest en Est par des pratiques agricoles différentes qui varient en fonction de la topographie, du terroir local et du type de sol (et des pratiques traditionnelles associées). La Dombes se distingue par de la polyculture et polyélevage avec un système d'étangs qui favorisent des pratiques agricoles de type pisciculture tandis que la montagne apporte une agriculture d'élevage extensive, reconnue et protégée par des labels AOC, AOP, IGP. La viticulture notamment est représentée en secteur de montagne = aussi, il s'agit de renforcer les contrastes présents sur le territoire comme garant d'une diversité locale, constituant davantage des atouts et des opportunités pour le déploiement du tourisme et de la qualité du cadre de vie.

## **PAYSAGE BÂTI ET INFRASTRUCTURE**

Les ZAE composent aujourd'hui le paysage de la plaine de l'Ain, tout comme les importantes infrastructures qui le traversent. Depuis 2010, un certain nombre de développement et d'étalement urbain sont issus des



agrandissements de zones d'activités sur le territoire. La question de la compensation se pose avec l'arrivée des EPR : quelle solution pour le déploiement des ZAE avec l'apparition probable de nouvelles entreprises ?

Le paysage urbain et non urbain est très clairement « séparé » aujourd'hui et les transitions entre les différents milieux sont peu perceptibles. Les coupures d'urbanisations (constituant également des corridors parfois) sont des sites de respiration à préserver pour les années à venir, tout comme les marges urbaines qu'il est important d'embellir = il faut « Faire entrer le paysage dans l'urbain ».

Le patrimoine protégé paysager et bâti est hétérogène sur le territoire, caractérisé principalement par des Monuments Historiques. Toutefois le patrimoine dit « vernaculaire » non protégé mais ayant une valeur patrimoniale locale est très présent sur le territoire mais insuffisamment mis en valeur et connecté. Attention sur la carte du patrimoine : il manque une autre lecture sur les autres types de patrimoine qui ne sont pas protégés et gérés par des dispositifs spécifiques.

Les liens entre les infrastructures routières et l'accès aux espaces urbanisés et autres doivent également être travaillés. Les entrées de ville questionnent et doivent être valorisées : où intervenir ? retravailler les ZAE ? retravailler les haies ? « Planter mieux mais différemment : planter pour pérenniser le végétal et ne pas le laisser mourir ».

Dynamiques urbaines : La plaine de l'Ain est occupée par des communes importantes, au carrefour de grands axes de communication, constituant des sites sous pression et dont les développements urbains sont les plus importants (le long de la côte notamment, attention à la fragilité des milieux naturels en périphérie et attention aux connexions plateau – plaine). La Dombes constitue également une entité sous pression avec le développement de plusieurs opérations de lotissement ces dernières années : milieux remarquables à préserver absolument.

Les centralités se perdent : les espaces urbains se développant, les espaces publics sont moins évidents à identifier et renforcer, les espaces verts sont peu présents ou insuffisamment aujourd'hui.

« Il faut concevoir des espaces urbains de proximité : le concept de la ville du quart d'heure est intéressant pour limiter les effets de périurbanisation dortoir ».

### **3. Suite de la démarche**

La prochaine rencontre est fixée au 17 décembre 2024 en comité de pilotage pour validation des enjeux du diagnostic à introduire dans la définition du PAS.